


**DEMANDE DE REINTEGRATION  
APRES DISPONIBILITE**

Année scolaire 2017 – 2018

**A RETOURNER  
PAR COURRIER POSTAL UNIQUEMENT**

 <b>académie Besançon</b>  RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	<b>DESTINATAIRE</b> Rectorat Division des Personnels Enseignants Bureau de Gestion : <input type="checkbox"/> DPE 1 professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement (AE) <input type="checkbox"/> DPE 2 personnels de l'enseignement privé <input type="checkbox"/> DPE 3 PLP, chefs de travaux de lycée professionnel, des professeurs et des charges d'enseignement d'EPS, des COP et Directeurs de CIO, des CPE et des PEGC
---	---

Je soussigné(e) :

**NOM**, Prénom : ..... Date de naissance : .....

**Grade** : .....

**Discipline** : .....

**Adresse personnelle** : .....

Actuellement en disponibilité pour (motifs) :

Sollicite :

**MA REINTEGRATION** <sup>(1)</sup> à compter du .....

Date et signature de l'intéressé(e) :
---------------------------------------

(1) Joindre un courrier explicatif + les pièces justificatives le cas échéant

Lorsqu'il sollicite sa réintégration, l'enseignant doit se conformer, afin de retrouver une affectation à la prochaine rentrée scolaire, aux procédures applicables au mouvement national à gestion déconcentrée (les instructions paraissent chaque année dans un B.O. spécial du mois de novembre, consultable sur internet <http://www.education.gouv.fr> ou <http://www.ac-besancon.fr>)

- S'il souhaite être réintégré dans l'académie de Besançon, seule la participation au mouvement intra académique de cette académie est obligatoire.
- En revanche, s'il souhaite obtenir un poste dans une autre académie que celle de Besançon, il doit participer au mouvement inter académique.